

Les Études de Contribuables Associés

Étude #38 - octobre 2020

Dette publique Une bombe à retardement pour les Français



Contribuables associés

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts!

touscontribuables.org

« *Trop de dépenses publiques,
c'est trop d'impôts !* »

informer



mobiliser



convaincre



Mobilisons-nous !



Contribuables Associés



@contribuables



Contribuables Associés

Créée en 1990, Contribuables Associés est une association de loi 1901, sans but lucratif (JO du 7 mars 1990).

Pour rester indépendante, sans risquer de subir de pressions, Contribuables Associés a choisi de ne vivre que de la générosité de ses membres.

Elle est la première association civique non subventionnée de France avec plus de 350 000 membres.

Organisme d'intérêt général, Contribuables Associés a pour objet :

- De mettre en œuvre les articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

- D'informer les citoyens sur le système fiscal et la gestion des deniers publics.
- D'encourager un esprit d'économie dans les dépenses et services publics.



Sommaire

Introduction	5
Objectif de l'étude	6
1 - La dette en Europe : les Frugaux et l'Allemagne contre les Pays du Sud de l'UE et la France	7
Évolution de la dette par rapport au PIB du pays	8
Évolution excédent / déficit budgétaire	9
La dette publique par habitant.....	10
Les prélèvements obligatoires.....	11
2 - La dette : un choix politique	12
L'importance du contrôle de la dette.....	12
Le danger de la stratégie du gouvernement avec la crise du COVID : un risque de perdre le contrôle	14
Les freins à la dette : outils de bonne gestion budgétaire en Europe du Nord / Europe centrale et révélateurs de la volonté de limiter les pouvoirs de l'État en la matière.	16
Conclusion	18
Annexes	19



Introduction

La dette publique est depuis longtemps une problématique importante pour les finances publiques. Une gestion incontrôlée de celle-ci a conduit l'État grec à un défaut de paiement, amenant ainsi une intervention de l'Union européenne (UE) et du Fonds monétaire international (FMI) dans les affaires internes du pays. L'évolution de la dette française présente une trajectoire inquiétante, qui, si elle n'est pas au niveau de la Grèce, nécessite d'y porter attention. La crise du COVID et la grave récession économique que connaissent notre pays et le reste du monde font de ce phénomène une question majeure dans la gestion politique. La dette française, qui avait déjà atteint les 100% du PIB en 2019 selon l'Insee, va s'envoler du fait d'une économie qui tourne au ralenti à cause des restrictions mais aussi à cause du plan de relance du gouvernement qui est actuellement estimé à 100 milliards d'euros.¹ La mise en place d'une dette commune européenne, destinée à rembourser une partie du plan de relance européen de 750 milliards d'euros, montre que cet outil est de plus en plus utilisé par les États pour résoudre leurs problèmes de financement et de recettes budgétaires.

Selon la définition de la dette, son ampleur et son ratio sur le PIB diffèrent. Néanmoins, comme le faisait remarquer la Cour des comptes en 2019 : « *Si les différents indicateurs utilisés font apparaître des montants d'ampleur inégale, l'évolution de la dette est défavorable quel que soit l'indicateur retenu.* »² La dette brute au sens de Maastricht sera utilisée dans cette étude car elle reste le montant le plus utilisé et offre de bonnes capacités de comparaison. Elle comprend les dettes de l'État, des organismes divers d'administration centrale (ODAC), des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale.³

1 « Présentation du Plan de relance », ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (03.09.2020) <https://www.economie.gouv.fr/presentation-plan-relance>

2 « La dette des entités publiques : périmètre et risques », Cour des comptes (20.02.2019) <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-dette-des-entites-publiques-perimetre-et-risques>

3 Définition – « Dette au sens de Maastricht (comptabilité nationale) / Dette publique notifiée », Insee (13.10.2016) <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1091>



Objectif de l'étude

Cette étude a pour but de mettre en évidence la situation et les problématiques liées à la dette publique française. Si tous les pays possèdent une dette publique, tous ne sont pas au même niveau. Cette analyse s'attache à comparer la situation française avec les pays européens qui sont les plus significatifs en matière de gestion de la dette. Il s'agit en outre de mettre en évidence les choix politiques qui sont liés au développement de la dette en France, ainsi que leurs limites. Là encore, il est judicieux de comparer avec les stratégies qu'ont mis en place des pays européens pour contrôler leur dette.

1- La dette en Europe : les Frugaux et l'Allemagne contre les Pays du Sud de l'UE et la France

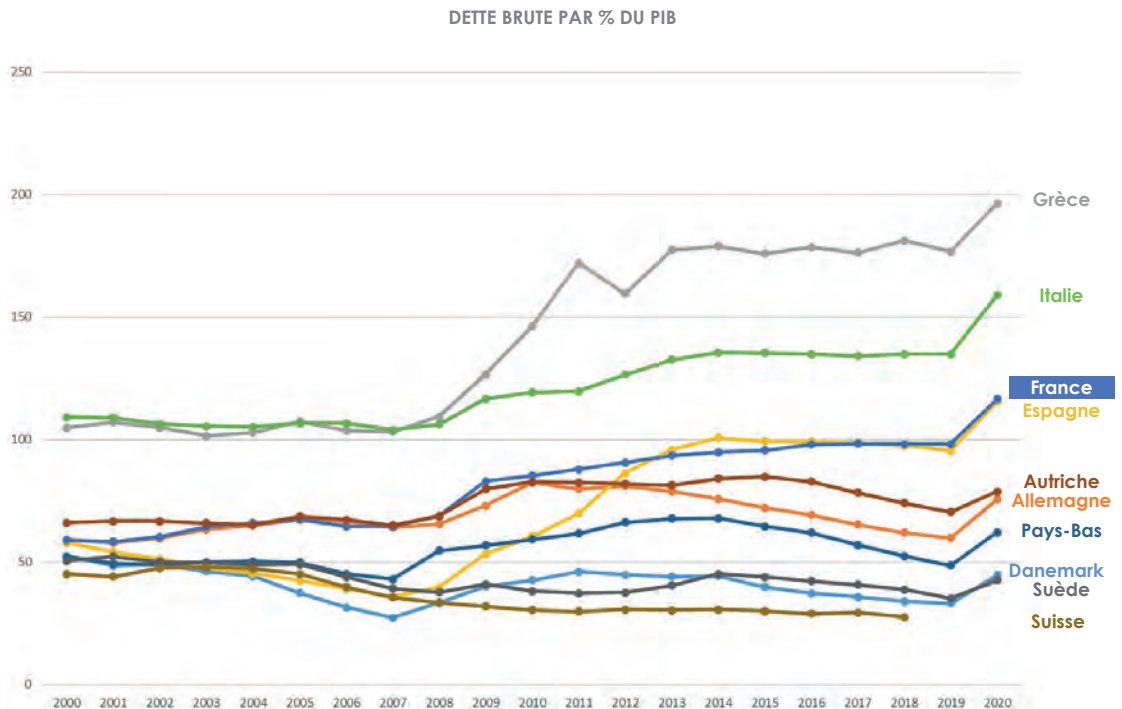
Les pays de l'UE ne suivent pas tous une même dynamique. Les discussions sur le budget européen (et sur la dette commune européenne) ont mis en évidence des fractures profondes entre les pays membres. Des groupes informels se sont créés comme les *Frugal Four* (Suède, Autriche, Pays-Bas et Danemark) qui demandent avec un soutien plus ou moins formel de l'Allemagne, plus de rigueur budgétaire en opposition aux États d'Europe du Sud, comme la France, l'Italie et l'Espagne voire la Grèce. Dès lors, il apparaît intéressant de comparer les dettes de ces différents pays. Bien que n'étant pas membre de l'UE, la Suisse est aussi étudiée car elle a su maintenir une bonne santé budgétaire et économique. Cette sélection de pays

permet d'avoir un aperçu de la situation européenne en matière d'endettement public et ainsi de situer la position de la France dans un contexte européen.

Les aspects étudiés sont l'évolution de la dette par rapport au PIB du pays, les excédents et déficits budgétaires qui aident à la résorption ou aggravent le développement de la dette, et le montant de la dette par habitant. Les taux de prélèvements obligatoires sont enfin analysés car ils permettent de voir si les recettes fiscales ont un impact ou non sur la dette d'un pays.

(Une partie des données présentées dans les graphiques ci-après se trouvent en annexes.)

Évolution de la dette par rapport au PIB du pays



La crise du COVID aggrave fortement le cas des pays déjà endettés

Comme le montre le graphique ci-dessus, l'écart entre les pays du Nord et du Sud s'est creusé au fil des années. Hormis l'Italie et la Grèce, les différents pays étudiés avaient un niveau de dette en pourcentage du PIB proche au début des années 2000. La France était à un niveau quasiment identique à l'Allemagne et était dépassée par l'Autriche. Néanmoins, on peut constater que là où les pays d'Europe du Nord vont arriver à stabiliser leur niveau de dette, pour les autres, celui-ci va augmenter de manière constante. Si la crise économique de 2008 a amené une hausse de l'endettement dans la majorité des pays, les États du *Frugal Four* ont su rapidement faire baisser celui-ci et, pour certains, le réduire par rapport à son niveau du début des années 2000.

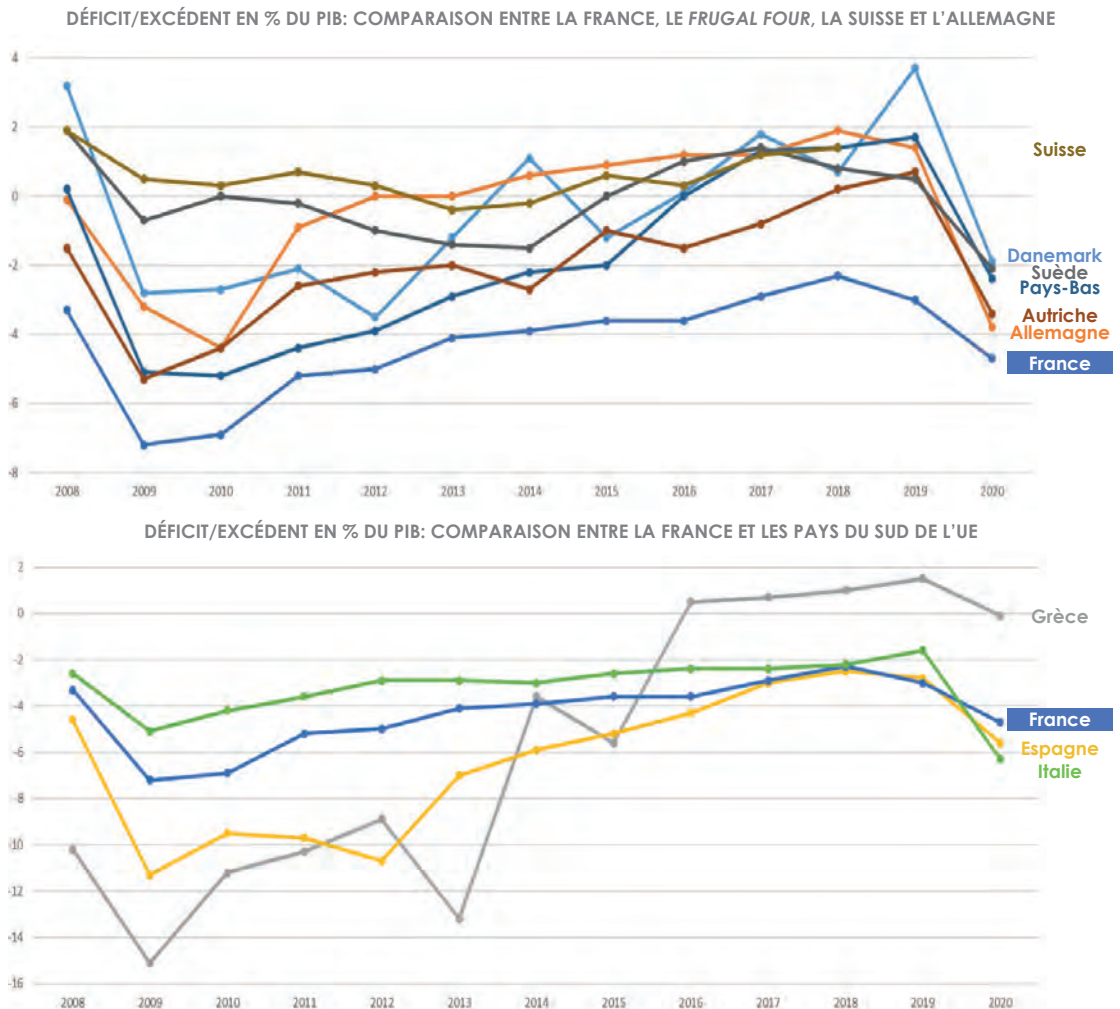
En 2019, la quasi-totalité du *Frugal Four*, ainsi que l'Allemagne et la Suisse, se trouvent en dessous des 60% du PIB demandés par les critères de Maastricht.

Seule l'Autriche n'atteint pas cet objectif au sein des Frugaux mais possède une dynamique positive. Inversement, les pays d'Europe du Sud atteignent à la même période les 100% du PIB pour l'Espagne et la France ou ont laissé leur dette s'envoler bien au-dessus de ce niveau (pour la Grèce et l'Italie).

Une situation qui est d'autant plus problématique compte tenu des prévisions de la Commission européenne au printemps 2020⁴. La crise du COVID aggrave fortement le cas des pays déjà endettés tandis que les pays ayant été plus prudents devraient rester dans une position plus sécurisée. Les Scandinaves arriveraient même à se maintenir en dessous des 60% du PIB. Si les données de l'année 2020 restent des prédictions, elles démontrent un écart de plus en plus important qui se creuse entre le nord et le sud de l'Europe.

4 « European Economic Forecast », Commission européenne (mai 2020) https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/ip125_en.pdf

Évolution excédent / déficit budgétaire



La France est dans une situation de déficits chroniques

Le cas de l'équilibre budgétaire des pays étudiés démontre là encore deux dynamiques différentes. L'Allemagne et les *Frugal Four* étaient tous en situation d'excédent ou d'équilibre budgétaires depuis 2018 (depuis 2012 pour l'Allemagne, depuis 2015 pour la Suède, depuis 2016 pour le Danemark et les Pays-Bas et depuis 2018 pour l'Autriche). Aucun de ces pays n'a eu un déficit de plus de 3% du PIB depuis 2010, contrairement à la France. Cette situation a permis aux pays de rembourser une partie de leur dette.

Inversement, dans les pays d'Europe du Sud, seule la Grèce possède un excédent budgétaire depuis 2016, dû aux contraintes que l'UE lui a imposées en échange de son

sauvetage. L'Italie, l'Espagne et la France sont, eux, dans une situation de déficits chroniques qui avoisinent voire dépassent les 3% fixés par l'UE.

Les prévisions de la Commission européenne quant aux déficits budgétaires ne remettent pas en cause cette division Nord-Sud. Trois (Pays-Bas, Suède et Danemark) des quatre Frugaux devraient arriver à se maintenir sous la barre des 3%. Les pays du Sud se retrouveraient avec un déficit de 6% du PIB. Cependant les chiffres réels seront sans doute pires. Le gouvernement français tablait, en effet, cet été, sur un déficit de -11% du PIB⁵ (là où la Commission européenne prévoyait pour la France -4,7% du PIB).

5 « La crise a considérablement creusé le déficit budgétaire de la France », *Le Figaro* (04.08.2020) <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/la-crise-a-considerablement-creuse-le-deficit-budgetaire-de-la-france-20200804>

La France est vice-championne d'Europe du niveau de dette publique par habitant

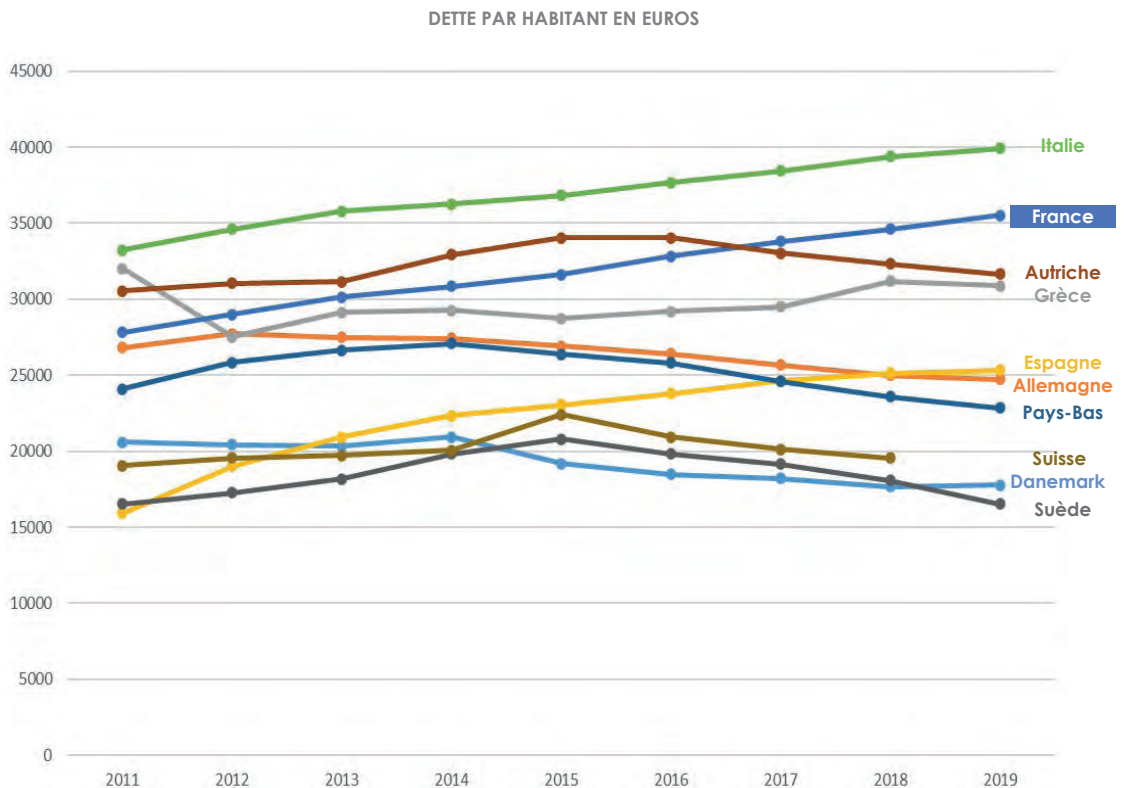
La dette publique par habitant

La dette représente un poids pour les habitants du pays. L'argent des États venant, en effet, dans une très large majorité de l'argent des contribuables, l'endettement des premiers se répercute indirectement sur la population. Il peut être intéressant de comparer la dette par habitant et le PIB par habitant (en standard de pouvoir d'achat, SPA)⁶ afin d'estimer le poids que représente la dette publique sur la richesse de la population.

Ainsi, la dette représente plus d'un an de richesse produite par les habitants en Grèce, en France et en Italie. C'est ainsi une double peine pour des pays qui ont un PIB par habitant plus faible que les pays d'Europe du Nord. Ces derniers ayant à la fois une dette par habitant réduite et un PIB par habitant particulièrement élevé.

COMPARAISON EN 2018		
	Dette par habitant	PIB par habitant en SPA
Italie	39 365 €	29 100 €
France	34 592 €	31 500 €
Autriche	32 335 €	38 700 €
Grèce	31 163 €	20 600 €
Espagne	25 148 €	27 600 €
Allemagne	24 985 €	37 000 €
Pays-Bas	23 602 €	39 200 €
Suisse	19 562 €	47 200 €
Suède	18 079 €	36 600 €
Danemark	17 662 €	38 900 €

Là encore la crise du COVID va empirer la situation de pays comme la France. Selon un rapport de la Cour des comptes de juin 2020⁷ : « La dette publique augmenterait de près de 270 milliards d'euros en 2020 et dépasserait 120 points de PIB. En montant, elle représenterait l'équivalent de presque 40 000 euros par Français ».



6 « Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays ». Définition – « Standard de pouvoir d'achat », Insee (13.10.2016) <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1191>. Voir aussi Eurostat (18.06.2020) https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=sdg_10_10

7 « La situation et les perspectives des finances publiques », Cour des comptes (30.06.2020) <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-situation-et-les-perspectives-des-finances-publiques-11>

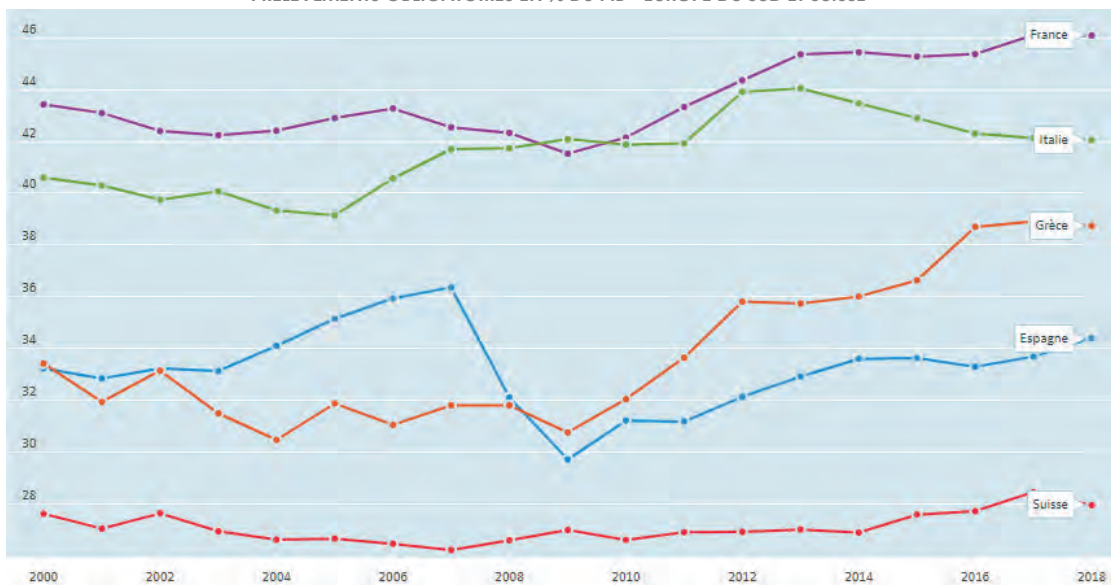
**La France
a le plus
haut niveau
d'impôts des
37 pays de
l'OCDE**

Les prélèvements obligatoires

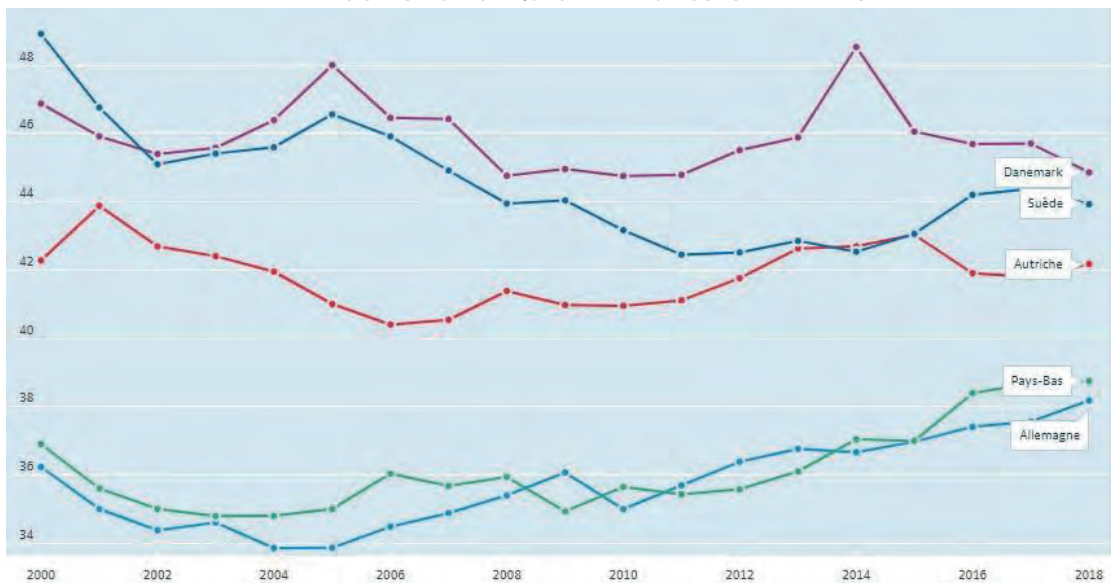
On remarque que la France reste l'État ayant le plus de prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB dans l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Par conséquent, les dettes plus faibles des autres pays étudiés ne peuvent pas être imputées à une forte imposition. Le Danemark et la Suède sont même dans une logique de réduction de leur poids fiscal, alors qu'ils étaient au début des années 2000 les pays avec les poids fiscaux les plus élevés.

En outre, cette situation montre que la France ne peut que très difficilement augmenter ses impôts pour obtenir des excédents budgétaires et ainsi résorber la dette. Le poids fiscal est déjà plus élevé que le reste des pays développés de l'OCDE. Il est de nature à pénaliser l'activité économique selon le principe de la courbe de Laffer qui veut qu'au-delà d'un taux maximum d'imposition, les rentrées fiscales décroissent (« Trop impôt tue l'impôt »).

PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN % DU PIB - EUROPE DU SUD ET SUISSE



PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN % DU PIB - PAYS FRUGAUX ET ALLEMAGNE



2- La dette : un choix politique

Prêter à l'Allemagne reste moins risqué que de prêter à la France

La comparaison internationale a mis en évidence l'opposition entre d'un côté, les pays du *Frugal Four*, l'Allemagne et la Suisse et de l'autre, les pays d'Europe du Sud comme la France. Cette différence n'est pas une fatalité et est le produit de choix politiques. La France mène des politiques reposant sur l'intervention de l'État, là où les pays ayant une dette moins grande choisissent d'avoir une politique basée sur l'économie et sur un État à l'intervention mieux maîtrisée.

L'importance du contrôle de la dette

La Grèce a prouvé qu'il n'est pas possible de s'endetter indéfiniment sans conséquences néfastes sur l'économie nationale et sur la souveraineté budgétaire. Pourtant des critères avaient été fixés dès le traité de Maastricht afin de limiter l'endettement et les déficits publics des États. Ces seuils, déficit inférieur à 3% du PIB pour une dette inférieure à 60% du PIB, parfois perçus comme arbitraires, répondaient à une logique mathématique. La croissance

nominale de l'époque était d'environ 5% du PIB dans l'UE, et la dette pouvait augmenter de $60\% \times 5\% = 3\%$ du PIB (ce qui se traduisait par un déficit de 3% du PIB) tout en maintenant constant le taux de la dette sur le PIB. Dans une telle situation la dette restait soutenable et remboursable. De la même manière, une dette à 100% avec une croissance nominale autour de 2 à 3% du PIB rend l'objectif d'un déficit à 3% maintenant le taux de la dette à 100% du PIB encore viable.

Néanmoins, l'augmentation de la dette fait courir le risque de faire perdre confiance aux prêteurs et aux détenteurs de titres publics quant à la capacité de l'État à rembourser ses dettes et à financer ses charges. Les prêteurs n'accepteront dès lors de financer la dette publique qu'en contrepartie d'une prime de risque qui accroît la charge des intérêts. À cet effet, prêter à l'Allemagne reste moins risqué que de prêter à la France.

Le graphique ci-dessous démontre qu'en matière de taux d'intérêt à long terme,

TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME EN % PAR AN - COMPARAISON ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE



La moitié des détenteurs de la dette publique française sont des non-résidents

la France et l'Allemagne ne sont pas au même niveau.

On peut constater que la France possède des taux d'intérêt à long terme plus faibles que l'Allemagne depuis la crise de 2008. Par conséquent, en cas de remontée des taux d'intérêt, la France subirait beaucoup plus durement que l'Allemagne une hausse de sa prime de risque.

Enfin, si les finances publiques se dégradent davantage, les créanciers risquent de refuser de prêter à l'État, même avec une prime de risque, et ce dernier ne peut plus faire face à ses échéances. Ainsi, l'augmentation de la dette sans des garanties suffisantes fait rentrer les finances publiques de l'État dans un cercle vicieux.

Afin d'éviter cette situation, la Banque centrale européenne (BCE) peut prêter à l'État ou acheter des titres de sa dette. Mais cette situation connaît deux limites :

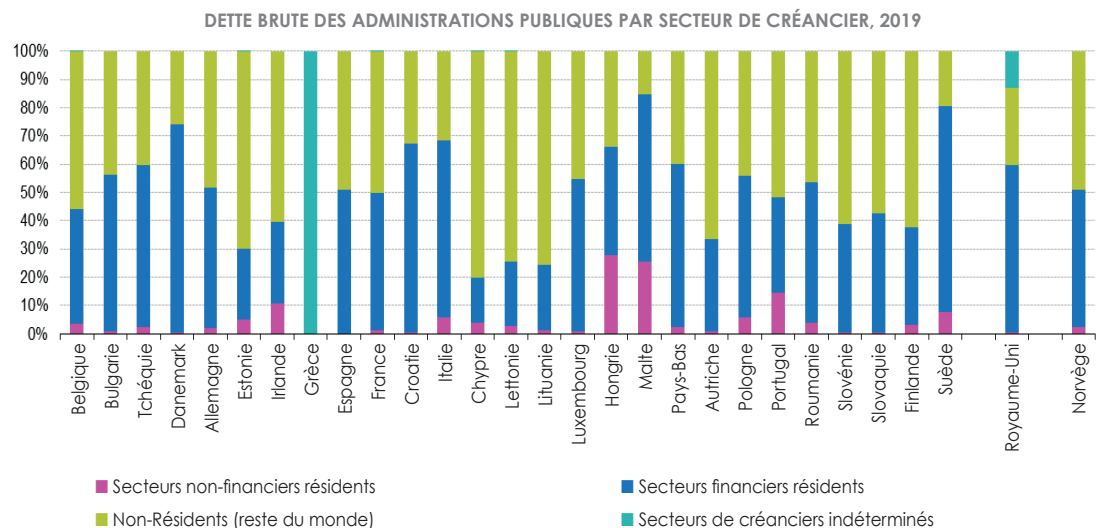
- Les finances de l'État deviennent de plus en plus dépendantes de la politique de la BCE et donc le pays perd sa souveraineté.
- Si la BCE devait garantir sans limite

la dette publique, elle renoncerait à maîtriser l'inflation et à maintenir la confiance dans la monnaie. Une telle politique serait contraire aux traités européens et ne serait pas acceptée par les pays de la zone euro qui ont su gérer leur dette.

Certes, les taux actuels sont négatifs. Néanmoins une telle situation ne durera pas éternellement. Dès lors, laisser la dette croître sans contrôle est dangereux du fait qu'une hausse des taux, liée à une perte de confiance envers les politiques d'un État, rendrait la dette de moins en moins soutenable.

Une situation qui peut être aggravée par la présence de détenteurs de la dette non-résidents⁸.

Le fait que la moitié des détenteurs de la dette publique française soit des non-résidents induit que le gouvernement français n'a que peu de contrôle sur ceux-ci. La politique monétaire et les détenteurs de la dette étant extérieurs à la France, l'État français n'a aucun contrôle sur sa dette.



* Données partiellement manquantes
 ** Sociétés non-financières, ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages
 Source : Eurostat (online data code : gov_10dd_ggd, EU/EA aggregates based on gov_10a_ggdebt)

Le danger de la stratégie du gouvernement avec la crise du COVID : un risque de perdre le contrôle

La stratégie du « Quoi qu'il en coûte » risque d'être vite problématique

Face à la crise sanitaire et économique du COVID, le gouvernement français a choisi la stratégie du « Quoi qu'il en coûte » (en référence aux paroles du président Macron). Le concept est que l'État s'investit dans des plans de relance sans limite de moyens pour faire face à la récession causée par les confinements. Une politique qui risque d'être vite problématique compte tenu que les recettes fiscales chutent du fait d'une activité économique interrompue.

Afin d'analyser les risques de l'augmentation de la dette du fait de la crise du COVID, la Cour des comptes a donné en juin 2020 des pistes sur l'évolution de l'endettement en France⁹. Elle émet trois scénarios pour l'après COVID qui sont liés au retour de la croissance dans le pays :

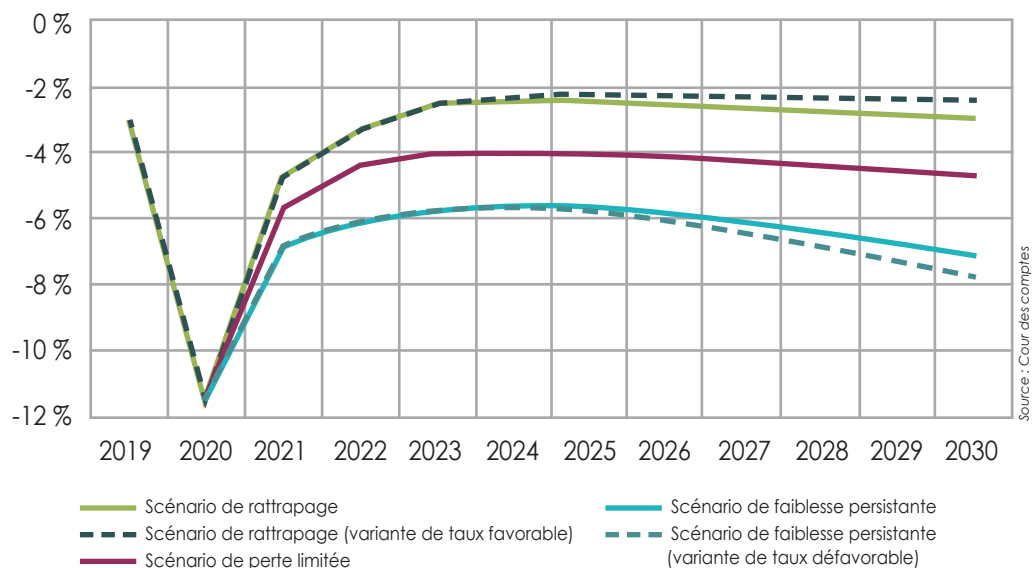
- « Un scénario de “rattrapage”, dans lequel le PIB revient au bout de quelques années à la trajectoire qu'il suivait avant la crise.

- Un scénario de “perte limitée”, dans lequel le PIB ne rattrape pas intégralement le terrain perdu pendant la crise, mais suit une tendance de croissance identique à celle d'avant-crise.
- Un scénario de “faiblesse persistante” dans lequel le taux de croissance du PIB diminue de manière durable par rapport à ceux observés avant la crise ».

Il convient de préciser que ces scénarios sont indicatifs et que la Cour n'exclut pas une situation qui serait encore plus défavorable que le cas de « faiblesse persistante ». Si le gouvernement français table sur le scénario de « rattrapage », la Cour est moins optimiste et juge les deux autres scénarios plus probables.

En ce qui concerne le déficit public, ces scénarios permettent de mettre en évidence des tendances. Ainsi dans le cas d'un scénario « positif » de rattrapage, le déficit reviendrait à un niveau comparable à celui d'avant la crise. Le problème étant que le pays resterait dans une situation de déficit alors qu'un scénario de retour au niveau d'avant la crise dans les pays d'Europe du Nord les ramènerait dans une position d'excédent budgétaire. Compte tenu qu'il

SOLDE PUBLIC DANS LES TROIS SCÉNARIOS STYLISÉS (EN POINTS DE PIB)



9 « La situation et les perspectives des finances publiques », Cour des comptes (30.06.2020) <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-situation-et-les-perspectives-des-finances-publiques-11>

Laisser développer la dette française fait courir le risque de devenir de plus en plus dépendant de la Banque centrale européenne

s'agit du scénario le moins pessimiste, il faut s'attendre à ce que la réalité consiste en un déficit plus élevé qu'avant la crise et ce, de manière durable.

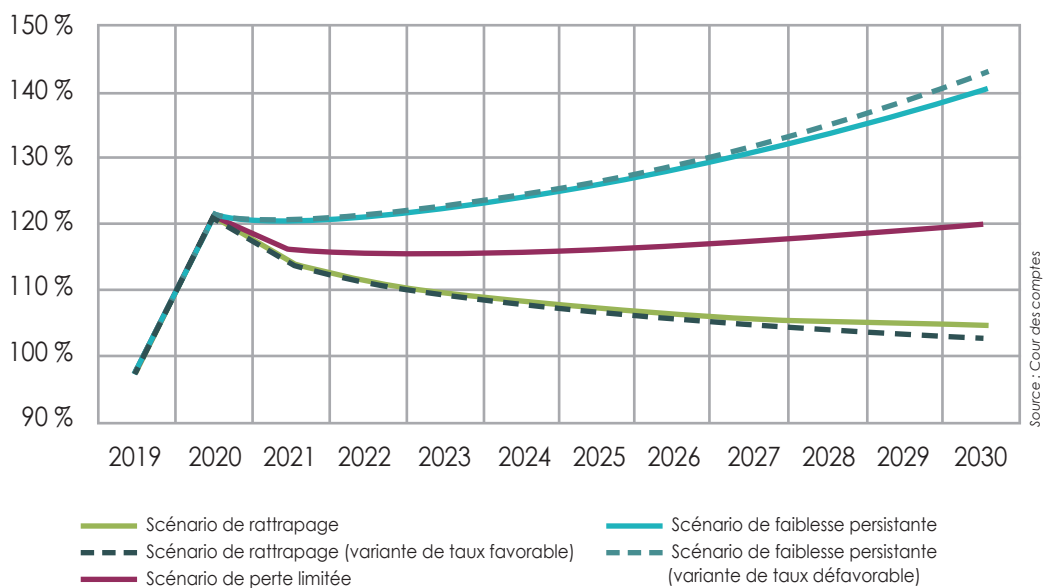
En matière d'évolution de la dette, la Cour estime que seule une situation de rattrapage permettrait de faire baisser celle-ci (qui resterait en 2030 plus élevée qu'avant la crise sanitaire avec une dette à 105% du PIB). Dans les autres scénarios, la dette stagnerait autour de 120% (cas de perte limitée) ou pourrait monter à 140% en 2030 (cas de « faiblesse persistante »). Là encore, ces différentes situations mettent la France dans une position précaire comparée aux pays d'Europe du Nord qui ont plus de latitude en matière d'endettement.

Comme le rapporte le numéro d'octobre 2020 de la revue *Capital*, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire ne veut pas se préoccuper d'un rétablissement des comptes publics avant 2022, préférant une distribution d'argent par l'État afin de relancer l'économie.

Le problème de cette approche keynésienne mêlée au « Quoi qu'il en coûte » est qu'elle se fait dans une situation où les comptes publics étaient déjà dégradés avant la crise.

De plus, cette stratégie du « Quoi qu'il en coûte » tire initialement son origine dans les propos de Mario Draghi, alors président de la Banque centrale européenne, qui estimait que la BCE devrait tout faire pour sauver la zone euro. La différence avec la situation actuelle est que, là où les banques centrales comme la BCE ou la FED disposent d'un certain nombre d'outils afin de stabiliser les taux directeurs, le gouvernement français n'a pas le moyen de manipuler la monnaie. De ce fait, laisser développer la dette française revient à faire courir le risque de devenir de plus en plus dépendant de la BCE. Compte tenu que cette dernière a pour but d'appliquer sa stratégie de politique monétaire à l'ensemble de la zone euro, la BCE ne sera pas toujours favorable aux politiques françaises qui menaceraient le reste de la zone euro.¹⁰

RATIO DE DETTE SUR PIB DANS LES TROIS SCÉNARIOS STYLISÉS



10 « Pouvoirs de la BCE. L'Union économique et monétaire : origine, fonctionnement et futur », Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe, 2020 <https://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/7124614a-42f3-4ced-add8-a5fb3428f21c/72bce9cd-3de9-49e1-a0fc-5f26a2d2a391>

Les freins à la dette : outils de bonne gestion budgétaire en Europe du Nord / Europe centrale et révélateurs de la volonté de limiter les pouvoirs de l'État en la matière.

De nombreux pays européens ont introduit des barrières légales pour éviter un endettement massif

L'une des plus grandes faiblesses de la France en matière de dette et de déficit publics est de ne pas y avoir introduit de barrières légales. En effet, la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001¹¹ qui définit le cadre juridique des lois de finances et du budget de l'État français ne possède aucun élément visant à limiter le taux d'endettement ou à assurer un équilibre budgétaire. Inversement, les bons résultats des pays d'Europe du Nord et d'Europe centrale peuvent être en partie le résultat de systèmes légaux dit de « freins à la dette ».

ALLEMAGNE

Depuis 2009, en Allemagne, l'État fédéral et les *Länder* (l'Allemagne compte 16 États fédérés) appliquent une règle dite du « frein à la dette » (*Schuldenbremse*) conformément aux dispositions de l'article 109 de la loi fondamentale qui dispose que « *les budgets de la Fédération et des Länder doivent être par principe équilibrés sans les recettes provenant des emprunts.* »¹² Il n'y a pas d'équivalent dans la Constitution française. En vertu de ces dispositions, hors circonstances exceptionnelles, le budget fédéral ne peut connaître un déficit structurel supérieur à 0,35% du PIB, les budgets des *Länder* ne pouvant, quant à eux, connaître de déficits structurels¹³ (dispositions qui risquent néanmoins d'être suspendues à cause de la crise).

AUTRICHE

Le gouvernement fédéral et les exécutifs territoriaux se sont mis d'accord sur une règle de frein à l'endettement le 9 mai 2012. Selon cet accord, le budget autrichien devait être structurellement équilibré en 2017, ce qui signifie que le déficit structurel du niveau fédéral devait être inférieur à 0,35%, et celui des États fédérés et des municipalités inférieur à 0,1% du PIB.¹⁴ Cette règle a été amendée en 2017, où le déficit public structurel ne doit pas être inférieur à 0,45% du PIB.¹⁵

SUÈDE

Le cadre de la politique fiscale suédoise¹⁶ fixe une limite à l'endettement. La limite maximale de la dette brute est fixée à 35% du PIB. Chaque année, le gouvernement doit rendre compte de l'évolution de la dette brute consolidée, qui doit être présentée dans le projet de loi de politique budgétaire du printemps. Si la dette brute consolidée s'écarte de plus de 5% du PIB, le gouvernement doit présenter une communication au Riksdag (le parlement suédois) expliquant la cause de l'écart et la manière dont il sera géré. Cette communication doit être présentée en même temps que le projet de loi de printemps sur la politique budgétaire présenté au Riksdag. En outre, une obligation d'équilibre budgétaire pour les collectivités locales est en place depuis 2000.

11 Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000394028/2020-10-01/>

12 Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne (1949), Parlement allemand https://www.bundestag.de/resource/blob/189762/f0568757877611b2e434039d29a1a822/loi_fondamentale-data.pdf

13 Truger A. and Will H., « The German "debt brake" : a shining example for European fiscal policy ? », Revue de l'OFCE - Observatoire français des conjonctures économiques n° 127 (2013)

14 « Fiscal consolidation : OECD country profiles : Austria », OCDE (2012) https://www.oecd.org/berlin/Restoring%20Public%20Finances_AUT.pdf

DANEMARK

Les gouvernements régionaux et municipaux doivent fonctionner avec un budget en équilibre. Précisons que les deux tiers des dépenses publiques sont le fait des gouvernements locaux et régionaux.¹⁷

SUISSE

Introduit en 2003 et inscrit dans la Constitution, le frein à l'endettement suisse suit une logique de cycle conjoncturel. Selon, le département fédéral des finances¹⁸ : « *Sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le montant total des dépenses ne doit pas excéder celui des recettes. Le plafond des dépenses (ordinaires) est fixé en fonction du montant des recettes (ordinaires), corrigé d'un facteur qui tient compte de l'utilisation conjoncturelle des capacités de production. Lorsque l'économie affiche une croissance supérieure à la moyenne, le plafond des dépenses est inférieur aux recettes, et la Confédération enregistre un excédent. À l'inverse, le frein à l'endettement autorise un déficit en période de sous-exploitation des capacités de production : les dépenses peuvent alors excéder les recettes.* »

Il convient de mentionner que ce frein à la dette a été introduit par un vote populaire avec 85% de votes favorables en 2001.

Ainsi, si les freins à l'endettement varient en fonction des États, ils ont tous le même objectif : limiter la possibilité pour les gouvernements et les collectivités locales de s'endetter sans contrôle. Ils démontrent une volonté politique d'assurer des dépenses saines et d'avoir des budgets sains. Si ces pays ont pu limiter leur endettement et leur déficit pendant la crise du COVID, c'est en partie grâce à de telles mesures politiques.

En Suisse, le frein à la dette a été introduit par une votation populaire qui a recueilli 85% de votes favorables

15 « Austrian Stability Programme. Update for the period 2017 to 2022 », ministère fédéral des Finances de la République d'Autriche https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/en_stapro_final.pdf

16 « About the Swedish Fiscal Policy Framework », Services du gouvernement de Suède (20 September 2017) <https://www.government.se/government-of-sweden/ministry-of-finance/central-government-budget/the-fiscal-policy-framework/#:~:text=The%20fiscal%20policy%20framework%20is,gradually%20developed%20since%20the%201990s>.

17 Blöndal J.R. and Ruffner M., « Budgeting in Denmark » (2004), *Journal on Budgeting*, OCDE

18 « Le frein à l'endettement », Département fédéral des finances (décembre 2019) <https://www.efid.admin.ch/efd/fr/home/themen/finanzpolitik/die-schuldenbremse/fb-schuldenbremse.html>



Conclusion

Cette étude démontre que la France se trouve dans une situation beaucoup moins favorable que les pays d'Europe du Nord et d'Europe centrale. Ces derniers ont réussi à limiter endettement et déficits pendant la crise actuelle grâce à une gestion saine qui dure depuis plusieurs décennies. Une stratégie qui s'est avérée payante pour eux car la crise du COVID a moins impacté leurs finances publiques.

Les politiques de la France ne lui permettent pas de contrôler efficacement sa dette. De plus, la crise du COVID aggrave l'état de nos finances publiques, ce qui pourrait conduire le pays dans une situation où il deviendrait dépendant de la Banque centrale européenne et donc des institutions européennes. La stratégie de dépenser sans compter est dangereuse pour les Français car l'argent public vient des contribuables. Dès lors, l'État devra ponctionner ceux-ci pour rembourser ses créanciers.

Afin d'éviter cette situation, la France doit s'inspirer des États qui ont mis en place des freins à la dette. De même, de véritables réformes structurelles doivent être faites en France afin d'assurer un environnement budgétaire sain. Mais cela nécessite aussi un changement de mode de pensée : l'État français ne doit et ne peut pas intervenir dans tous les domaines. Les pays européens qui ont réussi à gérer leurs finances ont bien compris cet aspect et ont préféré encadrer l'action de leur État afin de laisser l'économie et les entreprises se développer.

Annexes

1. Dette brute en % du PIB

(Sources : Eurostat¹⁹, Office fédéral de la statistique suisse²⁰ et prédictions 2020 de la Commission européenne²¹)

TIME	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Danemark	-	-	:	:	:	52,4	48,5	49,1	46,2	44,2	37,4	31,5	27,3	33,3	40,2	42,6	46,1	44,9	44	44,3	39,8	37,2	35,8	33,9	33,2	44,7
Allemagne	54,9	57,8	58,9	59,5	60,1	59,1	57,9	59,7	63,3	65	67,3	66,7	64	65,5	73	82,4	79,8	81,1	78,7	75,7	72,1	69,2	65,3	61,9	59,8	75,6
Grèce	99	101,3	99,5	97,4	98,9	104,9	107,1	104,9	101,5	102,9	107,4	103,6	103,1	109,4	126,7	146,2	172,1	159,6	177,4	178,9	175,9	178,5	176,2	181,2	176,6	196,4
Espagne	61,5	65,4	64,2	62,3	60,8	57,8	54	51,2	47,7	45,4	42,4	39,1	35,8	39,7	53,3	60,5	69,9	86,3	95,8	100,7	99,3	99,2	98,6	97,6	95,5	115,6
France	56,1	60	61,4	61,3	60,5	58,9	58,3	60,3	64,4	65,9	67,4	64,6	64,5	68,8	83	85,3	87,8	90,6	93,4	94,9	95,6	98	98,3	98,1	98,1	116,5
Italie	119,4	119,1	116,8	114,1	113,3	109	108,9	106,4	105,5	105,1	106,6	106,7	103,9	106,2	116,6	119,2	119,7	126,5	132,5	135,4	135,3	134,8	134,1	134,8	134,8	158,9
Pays-Bas	73,1	71,3	65,8	62,7	58,6	52,1	49,4	48,8	50	50,3	49,8	45,2	43	54,7	56,8	59,2	61,7	66,2	67,7	67,8	64,6	61,9	56,9	52,4	48,6	62,1
Autriche	68,3	68,3	63,5	63,9	66,7	66,1	66,7	66,7	65,9	65,2	68,6	67,3	65	68,7	79,9	82,7	82,4	81,9	81,3	84	84,9	82,9	78,3	74	70,4	79
Suède	69,2	69,5	67,1	66,3	60,9	50,6	52,2	50,1	49,6	48,8	49	43,9	39,2	37,7	40,9	38,1	37,3	37,6	40,4	45,1	43,9	42,2	40,8	38,8	35,1	42,6
Suisse	42,7	44,6	46,8	48,9	46,3	45,1	44	47,6	47,9	47,3	45,1	39,9	35,6	33,5	32	30,5	29,8	30,6	30,3	30,6	30	28,9	29,3	27,5		

2. Déficit/excédents en % du PIB

(Sources : Eurostat, OCDE et prédictions 2020 de la Commission européenne)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Danemark	3,2	-2,8	-2,7	-2,1	-3,5	-1,2	1,1	-1,2	0,1	1,8	0,7	3,7	-1,9
Allemagne	-0,1	-3,2	-4,4	-0,9	0	0	0,6	0,9	1,2	1,2	1,9	1,4	-3,8
Grèce	-10,2	-15,1	-11,2	-10,3	-8,9	-13,2	-3,6	-5,6	0,5	0,7	1	1,5	0
Espagne	-4,6	-11,3	-9,5	-9,7	-10,7	-7	-5,9	-5,2	-4,3	-3	-2,5	-2,8	-5,6
France	-3,3	-7,2	-6,9	-5,2	-5	-4,1	-3,9	-3,6	-3,6	-2,9	-2,3	-3	-4,7
Italie	-2,6	-5,1	-4,2	-3,6	-2,9	-2,9	-3	-2,6	-2,4	-2,4	-2,2	-1,6	-6,3
Pays-Bas	0,2	-5,1	-5,2	-4,4	-3,9	-2,9	-2,2	-2	0	1,3	1,4	1,7	-2,4
Autriche	-1,5	-5,3	-4,4	-2,6	-2,2	-2	-2,7	-1	-1,5	-0,8	0,2	0,7	-3,4
Suède	1,9	-0,7	0	-0,2	-1	-1,4	-1,5	0	1	1,4	0,8	0,5	-2,1
Suisse	1,9	0,5	0,3	0,7	0,3	-0,4	-0,2	0,6	0,3	1,2	1,4		

3. Dette en euros par habitant

(Source : calcul basé sur les données d'Eurostat et de l'Office fédéral de la statistique suisse)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Danemark	20583	20433	20337	20934	19176	18480	18204	17662	17769
Allemagne	26794	27729	27483	27426	26911	26395	25674	24985	24730
Grèce	32026	27519	29127	29252	28710	29212	29484	31163	30869
Espagne	15922	19008	20915	22347	23037	23784	24611	25148	25329
France	27824	28992	30148	30830	31618	32841	33807	34592	35517
Italie	33243	34595	35792	36244	36835	37676	38448	39365	39925
Pays-Bas	24090	25842	26630	27074	26387	25818	24591	23602	22835
Autriche	30529	31046	31145	32911	34044	34051	33043	32335	31655
Suède	16515	17255	18164	19832	20804	19825	19147	18079	16516
Suisse	19 056	19 557	19 726	20 042	22 404	20 925	20 123	19 562	

19 <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=tipsgo10>

20 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/administration-finances-publiques/depenses-dettes.html>

21 https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/ip132_en.pdf

4. Prélèvements obligatoires en % du PIB (Source : OCDE²²)

PAYS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allemagne	36.24	35.01	34.39	34.61	33.87	33.87	34.49	34.89	35.41	36.08	35.01	35.70	36.39	36.77	36.67	36.98	37.42	37.57	38.19
Autriche	42.28	43.89	42.70	42.41	41.96	41.01	40.41	40.55	41.39	40.98	40.96	41.12	41.77	42.63	42.70	43.04	41.91	41.80	42.18
Danemark	46.88	45.92	45.41	45.58	46.39	48.01	46.46	46.42	44.77	44.96	44.76	44.79	45.51	45.89	48.53	46.06	45.69	45.70	44.86
Espagne	33.23	32.84	33.23	33.12	34.10	35.14	35.93	36.36	32.10	29.71	31.21	31.17	32.13	32.91	33.59	33.63	33.29	33.68	34.40
France	43.43	43.10	42.40	42.24	42.41	42.90	43.27	42.55	42.33	41.53	42.15	43.33	44.36	45.37	45.45	45.28	45.37	46.12	46.09
Grèce	33.42	31.93	33.14	31.49	30.46	31.87	31.05	31.80	31.80	30.75	32.04	33.64	35.81	35.74	36.00	36.63	38.70	38.91	38.74
Italie	40.60	40.30	39.75	40.07	39.33	39.15	40.57	41.70	41.74	42.09	41.88	41.92	43.92	44.05	43.47	42.90	42.31	42.13	42.05
Pays-Bas	36.91	35.61	35.01	34.80	34.81	35.01	36.05	35.69	35.95	34.94	35.66	35.44	35.59	36.11	37.05	37.01	38.40	38.70	38.75
Suède	48.92	46.76	45.10	45.41	45.60	46.56	45.91	44.92	43.95	44.04	43.17	42.45	42.52	42.86	42.54	43.06	44.21	44.38	43.93
Suisse	27.61	27.03	27.63	26.93	26.61	26.65	26.45	26.20	26.58	26.98	26.59	26.89	26.91	27.00	26.88	27.57	27.71	28.44	27.94

4. Taux d'intérêt à long terme en % par an (Source OCDE²³)

PAYS	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allemagne	4.6	4.5	5.3	4.8	4.8	4.1	4.0	3.4	3.8	4.2	4.0	3.2	2.7	2.6	1.5	1.6	1.2	0.5	0.1	0.3	0.4	-0.3
France	4.6	4.6	5.4	4.9	4.9	4.1	4.1	3.4	3.8	4.3	4.2	3.6	3.1	3.3	2.5	2.2	1.7	0.8	0.5	0.8	0.8	0.1

22 <http://data.oecd.org/fr/tax/recettes-fiscales.htm>

23 <https://data.oecd.org/fr/interest/taux-d-interet-a-long-terme.htm#indicator-chart>

Les Études de Contribuables Associés

- Étude n° 37 - novembre 2019
« Démocratie directe : l'exemple suisse. Un rapport coût-efficacité sans pareil ! »
par François Garçon, président de l'association Démocratie Directe pour la France
- Étude n° 36 - avril 2019
« Combien nous coûte (et nous rapporte) l'Europe en 2019 »
par Jean-Paul Gourévitch, docteur en sciences de l'information et de la communication
- Étude n° 35 - septembre 2017
« 50 milliards d'euros d'économies sur le budget 2018, c'est possible ! »
par Philippe Herlin, économiste
- Étude n° 34 - avril 2016
« Les migrations méditerranéennes en 2015. Chiffres et coûts, les réalités du présent, les scénarios du futur »
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
- Étude n° 33 - décembre 2014
« Pour rendre à la France sa compétitivité : l'exemple des réformes allemandes »
par Alain Mathieu, président d'honneur de Contribuables Associés
- Étude n° 32 - décembre 2014
« L'impôt du célibataire »
par Olivier Bertaux, expert fiscaliste de Contribuables Associés
- Étude n° 31 - juin 2014
« Fonction publique française : le dernier dinosaure »
par Contribuables Associés et l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF)
- Étude n° 30 - octobre 2013
« L'échec des plans de relance publique : une comparaison internationale »
par Jean-Pierre Givry, Ingénieur civil des Mines, ancien dirigeant d'entreprise
- Étude n° 29 - avril 2013
« La " Boîte à outils " de François Hollande détruit l'emploi »
par Contribuables Associés et l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF)
- Étude n° 28 - octobre 2013
« L'expatriation des Français - Motivations, préférences, coût pour l'Etat »
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
- Étude n° 27 - novembre 2012
« L'immigration en France - Dépenses, recettes, investissements, rentabilité »
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
- Étude n° 26 - octobre 2011
« La crise de la dette souveraine française » par Pierre Garello et Vesselina Spassova,
chercheurs à l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF)
- Étude n° 25 - juin 2011
« Ce que nous coûte l'immigration irrégulière »
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
- Étude n° 24 - mars 2011
« Pour sortir de la crise, moins d'impôts et moins de dépenses publiques »
par Jacques Bourdu, Polytechnicien, ancien chef d'entreprise
- Étude n° 23 - mars 2010
« Le coût de la politique migratoire en France »
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations

- Étude n° 22 - juin 2009
« Pour un référendum sur une vraie réforme des collectivités locales »
par Alain Mathieu, président de Contribuables Associés
- Étude n° 21 - avril 2009
« Le coût de l'émigration.
Ces français qui quittent la France »
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
- Étude n° 20 - février 2009
« Ce que nous coûte la complication administrative » par Jacques Bichot, économiste, Professeur émérite à l'Université Jean Moulin (Lyon 3)
- Étude n° 19 - décembre 2008
« Indemnités, facilités, avantages... Ce que gagnent vraiment nos élus »
par Contribuables Associés
- Étude n° 18 - octobre 2008
« La flat tax (impôt sur le revenu à taux unique) : simple, attractive, efficace »
par Jacques Bourdu, Polytechnicien, ancien chef d'entreprise
- Étude n° 17 octobre 2008
« Les Conseils économiques et sociaux »
par Éric Letty, directeur des études de Contribuables Associés
- Étude n° 16 - août 2008
« Subventions aux associations : l'État brouille les cartes »
par Guillaume Préval
- Étude n° 15 - juillet 2008
« Ce que nous coûte l'Europe »
par Christophe Beaudouin, conseiller du groupe Indépendance et Démocratique au Parlement européen
- Étude n° 14 - mars 2008
« Le coût réel de l'immigration en France »
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations.
- Étude n° 13 - avril 2008
« La TVA, un impôt discret mais néfaste »
par Pierre Bessard, délégué général de l'Institut Constant de Rebecque
- Étude n° 12 - décembre 2007
« Les écotaxes, fausse bonne idée ou vraie mauvaise idée ? »
par Gérard Bramoullé, professeur de l'Université d'Aix-Marseille III
- Étude n° 11 - novembre 2007
« Combien nous coûte, à vous et à moi, la Sécurité sociale ? »
par Georges Lane, professeur à l'Université de Paris IX-Dauphine
- Étude n° 10 - septembre 2007
« Enseignement et recherche : on peut faire mieux pour moins cher »
par Jacques Bichot, professeur à l'Université de Lyon III
- Étude n° 9 - avril 2007
« Qui est réellement corrompu : l'électeur ou l'homme politique ? »
par Mariya Georgieva et Bertrand Lemennicier, professeur d'économie à Paris II
- Étude n° 8 - mars 2007
« Dépenses hospitalières : pour une vraie convergence tarifaire public/privé »
par Guillaume Préval, avec la collaboration de Mohammed Qafli, statisticien médical
- Étude n° 7 - février 2007
« Les droits de mutation en Europe : l'impôt sur la mort est plus lourd en France ! »
par Contribuables Associés
- Étude n° 6 - avril 2006
« L'endettement de l'État : stratégie de croissance ou myopie insouciance ? »
par Pierre Garello, professeur d'économie et Vesselina Spassova

- Étude n° 5 - avril 2006
« Ce que nous coûtent vraiment nos élus »
par Pierre-Édouard du Cray, directeur des études de Contribuables Associés
- Étude n° 4 - novembre 2005
« L'origine sociologique des parlementaires »
par Bertrand Lemennicier, professeur d'économie à Paris II
- Étude n° 3 - juin 2005
« Subventions aux associations : qui veut gagner des milliards ? »
par Contribuables Associés
- Étude n° 2 - mars 2005
« Les véritables effectifs de la fonction publique en France »
par Contribuables Associés
- Étude n° 1 - septembre 2004
« Pression fiscale : le ratio INSEE contestable »
par Xavier Badin, maître de conférences à l'Université de droit de Tours

Les Études de Contribuables Associés
sont téléchargeables sur notre site
[https://agir.touscontribuables.org/
accueil-boutique](https://agir.touscontribuables.org/accueil-boutique)

Dettes publique

Une bombe à retardement pour les Français

par **Contribuables Associés**

Cette étude a pour but de mettre en évidence la situation et les problématiques liées à la dette publique française. Si tous les pays possèdent une dette publique, tous ne sont pas au même niveau. Cette analyse s'attache à comparer la situation française avec les pays européens qui sont les plus significatifs en matière de gestion de la dette. Il s'agit en outre de mettre en évidence les choix politiques qui sont liés au développement de la dette en France ainsi que leurs limites. Là encore, il est judicieux de comparer avec les stratégies qu'ont mis en place des pays européens pour contrôler leur dette.

Points clés de cette étude

- La France est vice-championne d'Europe du niveau de dette publique par habitant.
- La moitié des détenteurs de la dette publique sont extérieurs à la France.
- Laisser développer la dette française fait courir le risque de devenir de plus en plus dépendant de la Banque centrale européenne.
- De nombreux pays européens ont introduit des barrières légales pour éviter un endettement massif.
- Les pays européens qui gèrent correctement leurs finances publiques sont aussi ceux qui ont préféré encadrer l'action de leur État afin de laisser l'économie et les entreprises se développer.

Contribuablesassociés
Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts!



Pour commander des exemplaires supplémentaires des études de Contribuables Associés, écrivez à :
Contribuables Associés – contact@contribuables.org – 13, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris - 01 42 21 16 24.
Nos études sont téléchargeables sur notre site agir.touscontribuables.org/accueil-boutique

Octobre 2020 – 10 €